



MAIRIE DE DRUMETTAZ CLARAFOND

Arrdt de CHAMBERY - Dépt de la Savoie

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°05.01.2022

Nombre de Conseillers : En exercice 23 Présents 19 Votants 22

Le 24 JANVIER DEUX MILLE VINGT DEUX, à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de DRUMETTAZ-CLARAFOND, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Polyvalente, sous la présidence de M. Nicolas JACQUIER, maire. Mme Audrey TEXIER est désignée Secrétaire de séance.

Date de convocation 17 janvier 2022

Date d'affichage 19 janvier 2022

Les membres présents : Danièle BEAUX-SPEYSER, Nicole BISILLIAT-DONNET, Damien BLANC, Rudolph DI GIORGIO, Laura DIDELLE, Philippe ESTIEU, Maryline HUSSON, Nicolas JACQUIER, Michel JARGOT, Agron KALLABA, Joëlle LUNARDELLO, Gauthier MARGUET, Guillaume MISTER, Philippe POLLET, Flore QUAY-THEVENON, Marie-Thérèse SALOMON, Audrey TEXIER, Laurence VILLAINNE, Jean-Claude WISPELAERE

Excusés avec pouvoir : Damien BLANC à Danièle BEAUX-SPEYSER (arrivé à la délibération n° 5),
Marie-Thérèse CICERO à Marie-Thérèse SALOMON
Laura DIDELLE à Maryline HUSSON (départ fin de la délibération n°5)
Marie GONCALVES à Audrey TEXIER
Michel TRAVERS à Nicolas JACQUIER

Absent : Pierre MINNITI

FINANCES - BUDGET GENERAL - BUDGET 2022 -

*Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1612-1 et suivants et L 2311-1 à L 2343-2,
Vu l'avis favorable de la Commission Fonctionnement des 17 et 20 janvier 2022,
Vu l'avis de la Commission Finances en date des 6 et 13 janvier 2022,*

Mme SALOMON, adjointe en charge des Finances, précise que ce projet de budget a fait l'objet d'une présentation lors des diverses réunions susvisées et souligne que le budget proposé continue de traduire les priorités suivantes :

- maintien du taux des Taxes Foncières,
- maîtrise des dépenses de fonctionnement pour accroître la capacité d'autofinancement,
- garantir la pérennité d'un service public de qualité, voire mise en œuvre de nouveaux services
- programmation pluriannuelle pour les opérations d'investissements soit principalement pour 2022 : fin des travaux Maison Moggi et abords, aménagement voirie (dont fin de la route des Chênes et démarrage Route du Biolay), démarrage maîtrise d'œuvre Extension Cantine...

Mme SALOMON présente les lignes du budget primitif 2022 :

Le fonctionnement s'équilibre pour 2 926 287 € en dépenses et recettes

⇒ En Dépenses		En Recettes	
Chap 11 – Charges à caract. générales	618 270 €	Chap 13 – Atténuations des charges :	20 000 €
Chap 12 - Charges de personnel :	1 213 200 €	Chap 42 – Opération d'ordre en section :	130 000 €
Chap 14 – FPIC :	50 000 €	Chap 70 – produits de service :	259 370 €
Chap 23 – Virt sect Inv :	712 477 €	Chap 73 – Impôts et taxes :	2 219 297 €
Chap 65 – Autres charges de gestion :	303 570 €	Chap 74 – Dot, subv, participations :	232 650 €
Chap 66 - Charges financières :	25 000 €	Chap 75 – Autres produits :	23 600 €
Chap 67 – Charges exceptionnelles :	3 000 €	Chap 77 : produits exceptionnels :	40 000 €
Chap 68 – Dotations aux provisions:	770 €	Chap 78 : reprise sur provision :	1 370 €

Les investissements s'équilibrent pour 3 831 983€ en dépenses et recettes :

Envoyé en préfecture le 15/02/2022

Reçu en préfecture le 15/02/2022

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 073-217301035-20220124-05_01_2022-DE

⇒ En Dépenses

Opération 110 (Bâtiments) :	1 625 483 €
Opération 130 – Ilot Calin :	6 500 €
Opération 310 (Voirie) :	1 692 500 €
Opération 380 – Salle PO :	47 500 €
Emprunts et dettes :	330 000 €
Travaux en Régie :	130 000 €

En Recettes

Chap 13 – Sub d'invest :	388 697 €
Chap10 -Dot, fonds et réserves	67 000 €
+ 1068 – Excédent de fonctt	990 027 €
16 – Emprunt :	1 000 000 €
Excédent prévisionnel :	712 477 €
R001 – Virement de la Section Fonctt :	673 782 €

Par ailleurs, l'article L2123-24-1-1 du Code général des Collectivités Territoriales prévoit qu'un état des indemnités versées aux élus est communiqué aux Conseillers municipaux lors du vote du Budget. Mme SALOMON procède à la lecture de cet état, tel qu'il est joint en annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité,
- d'APPROUVER le projet de budget prévisionnel 2022 ci-dessus présenté,
- de PRENDRE ACTE de l'état des indemnités versées aux élus en 2021.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Nicolas JACQUIER



ANNEXE

ETAT ANNUEL DES INDEMNITES PERCUES PAR LES CONSEILERS MUNICIPAUX
Annexé à la délibération Budget général 2022
(art L2123-24-1-1 du CGCT)

FONCTION	NOM, PRENOM	MONTANT ANNUEL BRUT 2021
Maire	Nicolas JACQUIER	19 602.48 €
1 ^{ère} adjointe	Danièle BEAUX- SPEYSER	9 241.20 €
2 ^{ème} adjoint	Damien BLANC	9 241.20 €
3 ^{ème} adjointe	Marie-Thérèse SALOMON	9 241.20 €
4 ^{ème} adjoint	Philippe POLLET	9 241.20 €
5 ^{ème} adjointe	Audrey TEXIER	9 241.20 €
6 ^{ème} adjoint	Jean-Claude WISPELAERE	9 241.20 €
Conseiller délégué	Guillaume MISTER	2 800.32 €
Soit un total de		77 850 €